

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Infolettre n°18 - 03.03.2021



Désormais, la bascule s'opère dans l'accès à la vaccination : la possibilité pour les médecins de vacciner en ville les personnes de 50 à 74 ans ayant des co-morbidités, l'arrivée de doses plus importantes de vaccins aussi bien en Astrazéneca qu'en Pfizer ou Moderna, ouvrant de nombreux créneaux de vaccination en centre, la mise en place d'équipes mobiles, celle de centres à destination de personnes moins favorisées : tout cela offre des perspectives importantes. Il faut que ces perspectives se traduisent en actions, et en actions qui profitent à tous.

Bien sûr, notre mobilisation pour faciliter l'accès aux plateformes de rendez-vous ou téléphoniques, nos efforts pour faciliter la mobilité des personnes âgées qui le souhaitent, notre attention aux opportunités qui s'ouvrent, tout cela est indispensable.

Mais au-delà, le sujet maintenant essentiel est de lutter contre les craintes, les fausses informations, tout ce qui peut faire perdre une chance de protection à l'un ou l'une de nos concitoyen-ne-s.

Cette tâche de conviction, de réassurance, et donc d'écoute, doit s'imposer à chaque acteur de la promotion de la santé.

Réseaux sociaux, porte à porte, réunions de voisinage, communication institutionnelle : rien ne sera de trop.

Bon travail.

**Luc Ginot,**  
**Directeur de la Santé Publique**

### Chiffres clés sur 2021

**218**

interventions réalisées

**7910**

masques distribués

**5289**

personnes rencontrées

## Faciliter l'accès à la vaccination des personnes les plus fragiles

L'Agence Régionale de Santé (ARS), les Préfets et les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), en lien avec l'ensemble de leurs partenaires (collectivités, associations, professionnels de santé), sont mobilisés pour développer de nouvelles mesures visant à faciliter la vaccination des personnes les plus fragiles et à lutter contre la fracture vaccinale.

« **Aller vers** » renforcé : en Seine-Saint-Denis, la CPAM va identifier, à travers ses données de santé, **les personnes les plus à risque et les plus éloignées du système de santé** puis les contacter pour leur proposer la vaccination. Si elles sont d'accord, un rendez-vous sera pris pour elles dans le centre de vaccination situé à Bobigny-Drancy. Un moyen de transport pour s'y rendre sera également proposé, si besoin. Ce dispositif pourra être déployé sur d'autres territoires si les besoins le justifient.

**Equipes mobiles de vaccination** : elles sont actuellement déployées pour intervenir auprès **des résidents de plus de 60 ans** au sein des foyers de travailleurs migrants ou en résidences sociales. Les résidents d'établissements sociaux, indépendamment de leur âge, mais qui sont des personnes à très haut risque de forme grave de Covid sont également éligibles à la vaccination. Les principes de mise en œuvre des démarches d'aller vers sont pilotées par l'ARS, les équipes mobiles sont autorisées par le préfet.

Enfin, **les personnes de 50 à 74 ans présentant des comorbidités** (mais n'étant pas à haut risque de forme grave de Covid) sont éligibles à la vaccination et reçoivent le vaccin d'Astra Zeneca. Il est administré dans un premier temps par les médecins de ville.

Notons enfin que l'ARS Ile-de-France va consacrer 50 000 doses de vaccins jusqu'à fin mars pour « aller vers » les publics les plus éloignés de la vaccination (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/lars-ile-de-france-accelere-sa-demarche-de-facilitation-de-lacces-la-vaccination-et-va-consacrer-50>).

---

## Retour sur la webconférence du 16 février

Nous apportons des précisions sur deux sujets évoqués lors de la webconférence du 16 février : l'isolement familial et la collecte des données dans le cadre de la vaccination.

### - L'isolement familial :

Depuis le 22 février, **la durée de l'isolement est portée à 10 jours** pour toutes les personnes testées positives quelle que soit la souche du virus (variant ou non). Celle pour les cas contacts reste de 7 jours.

La procédure est la suivante :

- Pour les personnes testées positives et les cas contacts, l'Assurance Maladie propose un accompagnement sanitaire dans les 24 heures, avec la visite d'une infirmière libérale chargée de les aider à s'organiser, tester leurs proches, identifier les besoins d'accompagnements complémentaires.

- Selon les besoins identifiés, ces personnes se voient proposer un accompagnement social par les **Cellules Territoriales d'Appui Départementales (CTAI)** placées sous la responsabilité du Préfet : aide à domicile et isolement hors de leur domicile si nécessaire (hébergement, déplacement).

- Concernant les personnes en situation de précarité, résidents en hébergement collectif du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI) ou à la rue, contaminées mais sans complication médicale, l'ARS IDF a mis en place **des centres d'hébergement COVID** (à Nanterre pour les hommes et à Paris pour les femmes). A ce jour, 1 790 personnes ont ainsi été accueillies.

Pour toute information sur ce dispositif :

- par mail [ARS-IDF-Covid-précarité-accueil@ars.sante.fr](mailto:ARS-IDF-Covid-précarité-accueil@ars.sante.fr)
- ou par téléphone au 06 83 45 80 81.

### - La collecte des données dans le cadre de la vaccination contre la Covid-19 : quelles garanties ?

« On va être fiché ! », telle est la crainte exprimée par un certain nombre de nos concitoyens pouvant possiblement induire un refus de la vaccination. Pour une information détaillée (notamment sur les données collectées) consulter le communiqué de la CNIL ci-dessous :

[La collecte de données dans le cadre de la vaccination contre la Covid-19 : quelles garanties pour les personnes ?](#)

---

## Focus sur vos interventions : dans le Val-d'Oise

Depuis 2005, l'association Ensemble Pour Le Développement Humain (EPDH), basée à Villiers-le-Bel, œuvre dans les domaines de l'éducation, de la santé et du social dans le Val d'Oise. Naghmana Kayani, directrice de l'association, répond ici à nos questions.

**En novembre dernier vous aviez évoqué la place importante des réseaux sociaux dans vos interventions, quelles sont les évolutions depuis ?**

Nous avons renforcé les mesures sanitaires prises afin de garantir la sécurité de nos équipes et des populations rencontrées. Afin de rappeler l'importance du respect des gestes barrières, nous avons développé nos actions de sensibilisation et de prévention dans le cadre d'ateliers (renforcement scolaire, remise à niveau de compétences, ateliers sociolinguistiques, ateliers santé...) et multiplié nos interventions dans des environnements très divers (lycées, hôtels sociaux, marchés, porte à porte...) en partenariat avec la délégation départementale ARS du Val d'Oise.

### Quelles sont les réussites dont vous êtes le plus fier ?

Les actions de porte à porte menées dans les villes de Persan et d'Argenteuil ont été de francs succès pour la transmission de l'information sur les gestes barrières. Elles nous ont permis d'approfondir notre connaissance des nombreuses précarités qui frappent ces populations (hygiène, santé, économie, éducation, isolement) avec un impact, direct ou indirect, dans la lutte contre la propagation de la COVID-19 et d'en faire un diagnostic qui nous a permis d'améliorer notre dispositif d'actions.

Par ailleurs, en étant présents depuis mai sur les sites de dépistage mis en place par l'ARS-DD du Val d'Oise. Polyglotte et multiculturelle, notre équipe disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 dans tous les lieux sensibles (foyers de jeunes travailleurs, hôtels sociaux, gares, Quartiers Politique de la Ville, marchés, universités) a pu nouer le dialogue avec les populations et les sensibiliser à l'importance des gestes barrières.



L'équipe EPDH - Photo EPDH

### Et les difficultés rencontrées ?

Il y en a trois : les théories diffusées sur la propagation du virus ont parfois mis à mal le discours de prévention et son efficacité. Auprès de certaines catégories de population, le capital de confiance du public envers certaines institutions s'est affaibli. Enfin, on constate un relâchement dans le respect des gestes barrières liés à la durée exceptionnelle de la crise sanitaire et de ses répercussions sur la vie quotidienne des habitants.

### Vos défis pour 2021 ?

Les mesures mises en place (confinement, fermeture de certains commerces, couvre-feu...) ont mis à mal une société déjà fragilisée et ont amplifié les inégalités sociales. Pertes d'emploi, de revenus, isolement, dépressions, maladies non soignées contribuent à dégrader le tissu social. Outre les enjeux de la lutte contre le virus (dépistage, vaccination), les dommages collatéraux de la crise sanitaire doivent être pris en compte par les pouvoirs publics. Notre association s'y emploie en concertation avec les acteurs de la vie publique (préfectures, mairies, ARS...).

---

## Quelles mesures nouvelles dans les écoles ?

- Les règles sanitaires ont été renforcées depuis le 1er février. Une distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine est désormais la règle.

- A partir du 8 février, les masques faits maison ne sont plus autorisés dans les établissements scolaires, du primaire au lycée. Seuls les masques en tissu de catégorie 1 y sont désormais admis (tout comme les masques chirurgicaux). Une seule exception : les écoliers de maternelle, qui ont moins de 6 ans. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Toutefois, chaque école, collège, lycée est doté de masques en tissu « grand public » de catégorie 1 afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.
- Renforcement des dépistages : les tests salivaires (voir ci-dessous rubrique « bon à savoir ») seront déployés notamment dans les écoles avec un objectif de 200 000 tests par semaine (dépêche du premier ministre le 11/02/2021).

---

## Bon à savoir : les tests salivaires

Dans un avis du 11 février, la Haute Autorité de Santé autorise les tests RT-PCR salivaires de détection de la Covid-19 **pour les personnes sans symptômes**, ce qui permet d'élargir leur usage qui était jusqu'alors réservé à des cas bien spécifiques.

### A qui sont-ils destinés ?

En priorité aux publics pour lesquels le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible, et pour des dépistages itératifs dans des milieux fermés. Il sera ainsi utilisé dans les écoles, collèges, lycées et universités, mais également auprès des personnes en situation de handicap. Seront également concernés les personnels soignants, qui sont amenés à se tester très régulièrement.

### Les tests RT-PCR réalisés par prélèvement salivaire sont-ils aussi fiables que les tests RT-PCR réalisés par prélèvement nasopharyngé ?

La Haute Autorité de Santé a confirmé la bonne sensibilité des tests PCR salivaires. La sensibilité de ces tests est estimée à 85%, ce qui est légèrement inférieur (3% à 11%) à celle des tests PCR qui utilisent le prélèvement nasopharyngé.

### Comment se déroule un test RT-PCR salivaire ?

Le temps de rendu du résultat par le laboratoire d'un test RT-PCR salivaire est le même que celui d'un test RT-PCR nasopharyngé. Il ne permet pas de gain de temps, son principal apport est lié à son acceptabilité qui est bien meilleure.

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/article/le-depistage>

---

## Boîte à outils

**Profils socio-sanitaires des communes d'Île-de-France** : ils permettent de visualiser les principaux chiffres clés et cartographies, éléments d'analyses et enjeux sanitaires pour chacune des 1 287 communes franciliennes. Ils offrent un panorama des connaissances essentielles nécessaires à l'élaboration de diagnostics sanitaires partagés à un niveau local, véritable enjeu de démocratie sanitaire locale. Ces profils ont été développés par l'Observatoire régional de santé (ORS) et l'Institut Paris Région à la demande de l'Agence régionale de santé (ARS) et en partenariat avec le Conseil régional.

<https://www.ors-idf.org/profils-socio-sanitaires-des-communes.html>

[Accès au calendrier 2021 du CODES 93](#) - Sessions de formation sur la Covid-19.

L'ensemble des bulletins d'informations sont également disponibles sur [le site de l'ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#).

(WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... [Contactez-nous !](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)